

Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 septembre 2013

Objet : TABLEAU DES POSTES : CREATION ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

L'an deux mil treize, le **20 septembre**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François BROTTES, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 13 septembre 2013

PRESENTS : Mmes. CAMPANALE, BRUNET-MANQUAT, CHEVROT, GROS, HYVRARD, LEVASSEUR, MILLOU, MORAND, PESQUET

Présents : 17

Absents : 12

Votants : 24

MM. BROTTES, CARRASCO, CROZES, FASTIER, FORT, GIMBERT, GLOECKLE, PIANETTA

ABSENTS : Mmes. AIZAC, BOUCHAUD (pouvoir à Mme. MORAND), BOURDARIAS (pouvoir à Mme. HYVRARD), CATRAIN, DRAGANI (pouvoir à Mme. MILLOU), DURAND, MELIS

MM. BRUNELLO (pouvoir à M. GIMBERT), GAY (pouvoir à Mme. GROS), LEROUX, LORIMIER (pouvoir à M. BROTTES), PEYRONNARD (pouvoir à M. PIANETTA)

Madame Nelly GROS a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs de la commune afin de permettre de prendre en compte l'évolution des besoins des services et les évolutions de carrière des agents.

Avancements de grade

Les avancements de grade proposés dans les services concernent 2 postes :

- 1 avancement de grade en catégorie C,
- 1 avancement de grade en catégorie A.

Il est proposé de transformer les postes correspondant en les positionnant sur le grade supérieur.

Promotions internes

Les promotions internes proposées dans les services concernent 2 postes :

- 1 promotion interne en catégorie C sur le grade d'agent de maîtrise,
- 1 promotion interne en catégorie B sur le grade de rédacteur.

Transformations de postes

Dans le cadre de la mise en stage de trois agents au sein du pôle entretien bâtiment Mairie, il est proposé de transformer :

- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 28 heures hebdomadaires existant, en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 17 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2013
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet existant, en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 23 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2013.
- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet à 7 heures hebdomadaires existant, en un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 19 h 45 hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Création de poste

Pour permettre la mise en stage d'un agent non titulaire au sein du service Education, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 27 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- transformer les postes suivants :

Filière	Nbre de postes concernés	Anciens postes	Nouveaux postes	Motif
Administrative	1	Attaché à temps complet	Attaché principal à temps complet	Avancement de grade
	1	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps complet	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	Avancement de grade
	1	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 22 h 30 hebdomadaires	Rédacteur à temps non complet à 22 h 30 hebdomadaires	Promotion interne
Technique	1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	Agent de maîtrise à temps complet	Promotion interne
	1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 23 heures hebdomadaires	Mise en stage
	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 28 heures hebdomadaires	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 17 heures hebdomadaires	Mise en stage
	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 7 heures hebdomadaires	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 19 h 45 heures hebdomadaires	Mise en stage

- créer le poste suivant :

Filière	Nbre de postes concernés	Poste créé	Motif
Technique	1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à 27 heures hebdomadaires	Création de poste

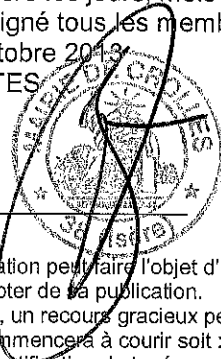
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 04 octobre 2013

François BROTTE

Maire de Crolles



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le de sa notification le et de sa transmission en Préfecture le

Pour le Maire, par délégation, Chafika Patel, Directrice Générales des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.